

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-2076

présenté par
M. Ben Cheikh, rapporteur spécial au nom de la commission des finances

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE 50, insérer l'article suivant:

Mission « Action extérieure de l'État »

Avant le 1^{er} juin 2024, le Gouvernement remet au Parlement un rapport évaluant l'opportunité de réviser les capacités d'emprunt de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger. Ce rapport rassemble l'ensemble des coûts et moyens dédiés par l'État à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'AEFE est aujourd'hui inscrite sur la liste des organismes divers d'administration centrale (ODAC). Aussi, elle ne peut qu'avoir recours aux avances de l'Agence France Trésor (AFT), de courte durée.

Aussi, l'atteinte de l'objectif de doublement des effectifs, comme annoncé par le Président de la République, dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger doit nécessairement passer par des augmentations de crédits budgétaires à l'attention de l'AEFE mais également par des opérations immobilières pour développer les capacités d'accueil des établissements en gestion directe (EGD).

Cet amendement vise donc à prévoir la remise d'un rapport au Parlement afin de répondre aux interrogations des rapporteurs budgétaires de l'Assemblée nationale et du Sénat, qui, chaque année,

font état des blocages rencontrés par l'Agence, laquelle n'a pas forcément les moyens d'atteindre les objectifs qui lui sont fixés.

Ainsi, l'AEFE ne pouvant contracter d'emprunt d'une durée supérieure à douze mois, elle a deux solutions pour financer ses investissements immobiliers :

-Accroître les ressources propres des établissements, ce qui entraîne une augmentation importante et pluriannuelle des frais de scolarité.

-Recourir aux avances de l'Agence France Trésor. Or ces dernières sont inadaptées aux financements immobiliers. Un groupe de travail interministériel a vu le jour mais ne semble pas avoir avancé, ni même proposé la moindre proposition d'avancée depuis un an maintenant.

Il devient donc indispensable que l'AEFE obtienne un mécanisme de financement afin d'atteindre les objectifs fixés. Le dispositif actuel de garantie de l'État ne prévoit pas cette possibilité et cet amendement entend répondre à ce besoin.